

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
2 février 2021
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Point 37 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient

Conseil de sécurité
Soixante-seizième année

**Lettres identiques datées du 29 janvier 2021, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par la Représentante permanente du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je vous fais tenir ci-joint une réponse aux lettres datées du 2 octobre 2020 (S/2020/968) et du 16 novembre 2020 (S/2020/1120) adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies.

1. La visite organisée à l'intention des médias le 29 septembre 2020 dans des entrepôts du quartier résidentiel de Jnah a infirmé les allégations israéliennes selon lesquelles il s'agirait de dépôts d'armes appartenant au Hezbollah. Les affirmations constantes d'Israël relatives à la présence de dépôts d'armes dans des zones résidentielles sont alarmantes, car elles visent à justifier tout acte d'agression israélien futur contre le territoire libanais ou les civils au Liban.

2. Les affirmations israéliennes au sujet d'attaques par le Hezbollah depuis le nord de la Ligne bleue en date du 27 juillet et du 25 août 2020 sont erronées. En fait, au paragraphe 2 du quarante-quatrième rapport du Secrétaire général concernant l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité (S/2020/1110), il est indiqué que, le 27 juillet, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a observé une cinquantaine d'obus tirés à travers la Ligne bleue, du sud au nord. La FINUL n'a cependant signalé aucun mouvement et aucune attaque ou tentative de franchissement de la Ligne bleue depuis le nord. Au paragraphe 3, il est indiqué que des membres de la FINUL avaient entendu deux salves près de Houla, sans qu'il soit confirmé qu'elles avaient été tirées depuis le nord de la Ligne bleue. Aucun mouvement et aucun acte hostile n'a été observé à travers la Ligne bleue, du nord au sud. L'affirmation d'Israël selon laquelle il avait répondu à une attaque de la partie libanaise n'est pas corroborée et repose sur des informations inexacts et infondées.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 37 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadrice,
Représentante permanente
(Signé) Amal Mudallali

